

	
Personne Habilitée à Engager le Pouvoir Adjudicateur	Monsieur le Président de la CCI OUEST NORMANDIE
ADRESSE	CCI OUEST NORMANDIE 86, rue de l'exode – 50000 Saint-Lô Site internet CCI Ouest Normandie : www.cciouestnormandie.cci.fr Site internet – Service Formation : www.fim.fr
TELEPHONE	02.33.23.32.00

CONSULTATION MAPA 2025-02

Location de Véhicules pour les Services de la CCI Ouest Normandie (FIM FORMATION et Autres Services) – Tranche Ferme :

Lot N°1 : 1 Véhicule « moyenne berline » Location Longue Durée (36 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière – Boîte Automatique et Peinture Métallisée – PSE 1.1 Location LDD 48 mois. Lieu de livraison et de restitution en fin de location : FIM FORMATION - Campus 1 Saint-Lô (50000)

Lot N°2 : 3 Véhicules « Petite berline » Location LDD (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière – Boîte Automatique
 Lieu de livraison et de restitution en fin de location :

1 Véhicule : Délégation de l'Orne (61100 Flers) ou concession à 15 kms maximum

1 Véhicule : FIM FORMATION – Campus 1 Saint-Lô (50000) ou concession à 15 kms maximum

1 Véhicule : FIM FORMATION - Campus 2 Saint-Lô (50000) ou concession à 15 kms maximum

Lot N°3 : 1 Véhicule « Petite berline » Location LDD (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière – Boîte Automatique - Lieu de livraison et de restitution en fin de location : Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 kms maximum

Lot N°4 : 2 Véhicules « Petites berlines » location longue durée (48 mois)

Lieu de livraison et de restitution en fin de location : 2 véhicules : Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 kms maximum

Tranche Optionnelle N°1 et 2 : 1 et 2 Véhicules « Petite berline » Location LDD (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière – Livraison et restitution selon les besoins exprimés par la CCI OUEST NORMANDIE restreint à la circonscription du site bénéficiaire.

TRAVAUX	<input type="checkbox"/>	FOURNITURES	<input checked="" type="checkbox"/>	SERVICES	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------	-------------	-------------------------------------	----------	--------------------------

CAHIER DES CHARGES

Marché à Procédure Adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'Article
L2123-1 du Code de la Commande Publique

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

I – OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS

GENERALES

- ARTICLE 1. Objet de la Consultation
- ARTICLE 2. Pièces Constitutives du Marché
- ARTICLE 3. Conditions de la Consultation
 - 3.1. Mode de Consultation
 - 3.2. Marchés à Bons de Commande
 - 3.3. Offre de Base et Allotissement
 - 3.4. Prestations Supplémentaires Eventuelles
 - 3.5. Variantes
 - 3.6. Montant des Offres
 - 3.7. Délais d'Exécution
 - 3.8. Délai de Validité des Offres
 - 3.9. Prix et Mode d'Evaluation
 - 3.10. Mode de Règlement
 - 3.11. Modification de Détail au Dossier de Consultation
 - 3.12. Contenu du Dossier de Consultation
 - 3.13. Pénalités de Retard
 - 3.14. Documentation
 - 3.15. Contrôles et Réception – Clause de Résiliation
- ARTICLE 4. Présentation des Offres

- ARTICLE 5. Critères de Jugement des Offres
- 5.1. Sélection des Candidats
- 5.2. Jugement et Classement des Offres
- ARTICLE 6. Conditions d'Envoi et de Remise des Offres
- ARTICLE 7. Renseignements Complémentaires
- ARTICLE 8. Dérogations au CCAG
- ARTICLE 9. Instance chargée des Recours

II – CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I - OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – Objet de la Consultation

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale OUEST NORMANDIE – Site Internet : www.ouestnormandie.cci.fr lance une consultation pour ses Services Formation (FIM FORMATION) et ses Délégations.

DEFINITION DE L'OPERATION :

Location de véhicules longue durée (36 à 48 mois) - Coût carte grise et garantie financière inclus selon spécificités décrites au cahier des clauses techniques particulières

Réponse Electronique Obligatoire

Marché Alloti

Lot N°1 : 1 Véhicule « moyenne berline » location Longue Durée (36 mois) carte grise et garantie perte financière inclus – Boîte Automatique et Peinture Métallisée – Pneus 4 saisons – PSE 1.1 Location LDD 48 mois - Livraison et restitution : FIM FORMATION Campus 1 Saint Lô ou concession à 15 km maximum

Lot N°2 : 3 Véhicules « Petite berline » Location Longue Durée (48 mois) – 5 places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et garantie perte financière inclus - Boîte automatique – Livraison et restitution :

1 **véhicule** : Délégation De l'Orne (61100 Flers) ou concession à 15 km maximum

1 **véhicule** : FIM FORMATION – Campus 1 Saint Lô (50000) ou concession à 15 km maximum

1 **véhicule** : FIM FORMATION – Campus 2 Saint-Lô (50000) ou concession à 15 km maximum

Lot N°3 : 1 Véhicule « Petite berline » Location Longue Durée (48 mois) – 5 places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et garantie perte financière inclus - Boîte automatique – Livraison et restitution : Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 km maximum

Lot N°4 : 2 Véhicules « Petites berlines » - Location Longue Durée (48 mois) – 5 Places – Pneus 4 Saisons et Coût Carte Grise et garantie perte financière inclus - Livraison :

2 véhicules : Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 km maximum

Tranche Optionnelle (TO)

TO N°1 : 1 véhicule de type « Petite berline » location longue durée (48 mois) -5 Places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et assurance perte financière inclus

TO N°2 : 2 véhicules de type « Petite berline » location longue durée (36 mois) -5 Places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et assurance perte financière inclus

Le site de livraison sera décliné selon les besoins exprimés par les services de la CCI Ouest Normandie et restreint à la circonscription du site bénéficiaire.

NOMENCLATURE CPV (Vocabulaire Commun des Marché) : 34115000-6

ARTICLE 2 – Pièces Constitutives du Marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

L'Acte d'Engagement (AE)

Le Présent Cahier des Charges

Le Bordereau de Prix Unitaires (PBU)

Pièces Générales :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix :

« **FOURNITURES** » ou « **SERVICES** »

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable au(x) marché(s) susvisé(s) de la présente consultation est le : CCAG « Fournitures Courantes et Services » Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures Courantes et Services [CCAG-FCS], publié au JORF n°0078 du 1 avril 2021, non fourni par le Pouvoir Adjudicateur, mais réputé connu des candidats.

ARTICLE 3. Conditions de la Consultation

3.1 Mode de Consultation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des Articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP).

3.2 Marché à Bons de Commande

(Sans Objet)

3.3 Offre de Base et Allotissement

Marché Alloti

Lot N°1 : 1 Véhicule « moyenne berline » Location Longue Durée (36 mois) - carte grise et garantie perte financière inclus – Boîte Automatique et Peinture Métallisée – Pneus 4 saisons – PSE 1.1 Location LDD 48 mois - Livraison et restitution : FIM FORMATION Campus 1 Saint Lô ou concession à 15 km maximum

Lot N°2 : 3 Véhicules « Petite berline » Location Longue Durée (48 mois) – 5 places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et garantie perte financière inclus - Boîte automatique – Livraison et restitution :

1 véhicule : Délégation De l'Orne (61100 Flers) ou concession à 15 km maximum

1 véhicule : FIM FORMATION – Campus 1 Saint Lô (50000) ou concession à 15 km maximum

1 véhicule : FIM FORMATION – Campus 2 Saint-Lô (50000) ou concession à 15 km maximum

Lot N°3 : 1 Véhicule « Petite berline » Location Longue Durée (48 mois) – 5 places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et garantie perte financière inclus - Boîte automatique – Livraison et restitution : Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 km maximum

Lot N°4 : 2 Véhicules « Petites berlines » - Location Longue Durée (48 mois) – 5 Places – Pneus 4 Saisons et Coût Carte Grise et garantie perte financière inclus - Livraison :

2 véhicules : Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 km maximum

Tranche Optionnelle (TO)

TO N°1 : 1 véhicule de type « Petite berline » location longue durée (48 mois) -5 Places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et assurance perte financière inclus

TO N°2 : 2 véhicules de type « Petite berline » location longue durée (48 mois) -5 Places – Pneus 4 saisons et coût carte grise et assurance perte financière inclus

Le site de livraison sera décliné selon les besoins exprimés par les services de la CCI Ouest Normandie et restreint à la circonscription du site bénéficiaire.

Les tranches optionnelles pourront être mises en œuvre selon les besoins exprimés par les Services de la CCI Ouest Normandie :

	Délai d’Affermissement	Indemnités de dédit en cas de non-affermissement de la tranche	Indemnités d’attente en cas de retard d’affermissement de la tranche
Tranches Optionnelles N°1 et 2	7 mois à compter de la notification du marché	Néant	Néant

Conformément à l’Article R.2113-6 du code de la Commande Publique l’exécution des Tranches Optionnelles sont subordonnées à une décision du Pouvoir Adjudicateur.

Il n’est pas prévu au présent marché d’indemnité en cas de non-affermissement de la tranche optionnelle. Le Candidat au marché précisera dans son offre le montant de révision tarifaire delà tranche optionnelle.

L’attribution du marché se fera par Lot.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. La CCIT Ouest Normandie pourra attribuer un ou plusieurs lots à un même candidat.

3.4 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) obligatoires

Lot N°1

PSE 1.1. : Location LDD 48 mois

3.5 Variantes

Les variantes sont autorisées

3.6 Montant des Offres

Le montant des offres sera précisé dans l’Acte d’Engagement et détaillé dans le BPU.

3.7 Délais d'Exécution

Les prestations sont à effectuer à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

Le délai d'exécution des prestations selon les échéances des termes de contrats actuels, peut être prévu entre douze (12) à quatorze (14) semaines et sera jugé selon les critères de sélection définis à cet effet.

A titre d'information – Dates prévisionnelles de livraison envisagées :

LOTS	Dates de livraison
LOT N°1 – 1 Véhicule de type « moyenne berline »	Novembre 2025 FIM FORMATION Campus 1 Saint Lô ou concession à 15 km maximum
LOT N°2 – 3 Véhicules de type « Petite Berline »	De Mi à fin septembre 2025 1 véhicule : Délégation De l'Orne (61100 Flers) ou concession à 15 km maximum 1 véhicule : FIM FORMATION – Campus 1 Saint Lô (50000) ou concession à 15 km maximum 1 véhicule : FIM FORMATION – Campus 2 Saint-Lô (50000) ou concession à 15 km maximum
LOT N°3 – 1 Véhicule de type « Petite Berline »	Début juillet 2025 Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 km maximum
LOT N°4 – 2 Véhicules de Type « Petite Berline »	Début juillet 2025 Délégation Centre et Sud Manche (50380) ou concession à 15 km maximum
Tranche Optionnelle N°1 et 2	Pas de date identifiée à ce jour. Délai de livraison 8 à 10 semaines maximum

Les candidats indiqueront donc impérativement au BPU les délais de livraison qui seront jugés selon les critères de sélection définis à l'article 5.2. du présent cahier des charges.

3.8 Délai de Validité des Offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.9 Prix et Mode d'Evaluation

Les prix doivent préciser le montant HT et TTC.

Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des prestations sont réputées réglées par les stipulations ci-après :

3.9.1. Les prix sont fermes, non actualisables ni révisables pour l'ensemble des lots.

3.9.2. Pour la Tranche Optionnelle N°1, le candidat renseignera les modalités de révision des prix au BPU.

3.10 Mode de règlement

Les demandes de paiement devront parvenir impérativement sur le portail CHORUS PRO

Dispositions applicables en matière de facturation électronique :

Outre les mentions légales, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;

- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
 - 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
 - 5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
 - 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
 - 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
 - 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
 - 9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
 - 10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
 - 11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.
- Elles comportent également le numéro d'identité de l'émetteur (ou à défaut, son identifiant) et celui du destinataire de la facture.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue dans l'acte d'engagement (AE).

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire. Le paiement des sommes dues interviendra sur présentation d'une facture dans un délai de 30 jours.

Répartition des paiements

L'Acte d'Engagement indique ce qui doit être réglé respectivement à l'entreprise titulaire et à ses sous-traitants.

En cas de cotraitance :

- . En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.
- . En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'Article 12.1 du CCAG – FCS.

3.11 Mode de Règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire. Le paiement des sommes dues interviendra sur présentation d'une facture dans un délai de 30 jours.

3.12 Contenu du dossier de consultation

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- ✓ L'Acte d'Engagement (AE)
- ✓ Le Cahier des Charges (CCP)
- ✓ Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Pièces Générales :

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable au(x) marché(s) susvisé(s) de la présente consultation est le : CCAG « Fournitures Courantes et Services » Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures Courantes et Services [CCAG-FCS], publié au JORF n°0078 du 1 avril 2021, non fourni par le Pouvoir Adjudicateur, mais réputé connu des candidats.

Les prescriptions spécifiques sont détaillées dans les clauses techniques particulières.

- L'ensemble des normes françaises en vigueur à la date de consultation

Le dossier de consultation est entièrement mis en ligne sur le site internet (Profil Acheteur) suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

3.13 Modification de détail au Dossier de Consultation

La CCIT Ouest Normandie se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre à partir du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date ; les candidats en seront informés.

3.14 Pénalités de Retard

Par dérogation à l'Article 14.1.1 du CCAG FCS **une fois le délai contractuel définitivement fixé et accepté par les deux parties**, tout retard dans la livraison ou l'exécution des prestations fera l'objet des pénalités forfaitaires journalières à hauteur de 50€ par jour calendaire de retard sans limitation.

Par dérogation à l'Article 14.1.3. du CCAG FCS le titulaire est exonéré des pénalités dont le montant n'excède pas 150 € pour l'ensemble du marché.

Ces pénalités seront autoritairement déduites du montant HT du dernier paiement.

3.15 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir, au plus tard à la livraison, toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une bonne compréhension des prestations fournies.

3.13 Contrôles et Réception - Clause de Résiliation

Le marché pourra être dénoncé si la qualité de la prestation n'est pas satisfaisante :

- . Un premier courrier relevant les dysfonctionnements sera envoyé en recommandé avec A/R
- . Si les problèmes ne sont pas résolus, un deuxième courrier en recommandé en A/R vaudra dénonciation.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat transmet son pli par voie électronique, via la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr ;

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juin 2012 ;

- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr).

4.1 Tous les documents des concurrents doivent être rédigés en langue française sous peine de ne pas être acceptés

4.2 Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes:

Pièces relatives à la Candidature, datés et signés à savoir :

- . Lettre de candidature modèle DC1 (imprimé en vigueur) et habilitation du mandataire par ses éventuels sous-traitants
- . Déclaration du candidat modèle DC2 (imprimé en vigueur) ainsi que les documents dont il est fait mention aux articles 44 à 47 du Code des Marchés Publics.
- . Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois, ou immédiatement l'état annuel établi par le TPG ou attestations fiscales et sociales

L'ensemble des formulaires peut être téléchargé sur :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm

Capacités techniques et qualifications professionnelles du(des) candidat(s) et éventuel(s) sous-traitants(s),

Le candidat peut produire des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature. Dans cette situation, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés dans le présent article et pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos,
- Part du chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché pour les 3 derniers exercices clos,
- Attestations d'assurance en cours de validité.

En cas de non production de ces documents par le candidat arrivé en premier lors de l'analyse des offres, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette

procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables

En application de l'article 59 II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens l'article 59.I du décret n° 2016-360 susmentionné sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur **PEUT** autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et la régularisation ne doit pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres. Le délai de régularisation est fixé à 5 jours.

Afin d'éviter tout retard sur la notification du présent marché public, les candidats sont invités à signer les documents relatifs à leur offre avant de la déposer.

Pièces relatives à l'offre, à savoir :

Acte d'engagement (AE) : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

Cahier des Charges (CCP) : cahier ci-joint à accepter sans modification, paraphé (toutes les pages et annexes),

Bordereau des prix unitaires (BPU)

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 44 II du Code des marchés publics,
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Les documents explicatifs

- Un mémoire justificatif ou toute documentation relative aux prestations fournies.

4.3. Sous-traitance

En outre, pour chaque sous-traitant présenté au moment du dépôt de l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'ensemble des documents énoncés ci-dessus, via l'imprimé sous-traitance DC4 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> :

- o la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- o le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- o les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- o les références du compte à créditer ;

o les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

Si la demande est présentée après le dépôt de l'offre, le titulaire doit remettre une déclaration qui contient les mêmes renseignements que ceux qu'il aurait fournis si sa demande avait été présentée au moment du dépôt de son offre.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

5.1 Sélection des candidatures

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut recourir aux dispositions de l'article 55 du décret « marchés publics ».

5.2 Jugement et classement des offres

La Commission Consultative des Marchés de la CCI Ouest Normandie, éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

La Commission Consultative des Marchés de la CCI Ouest Normandie choisira ensuite l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur Technique selon les sous-critères suivants :	30 %
- Consommation	10 %
- Fiabilité et Sécurité des Véhicules	10 %
- Equipements	05 %
- Qualité des pneumatiques fournis	05 %
Niveau d'Emission de CO2/Km des véhicules à énergie thermique ou condition de recyclage des éléments batteries pour les véhicules électriques	20 %
Délais de Livraison	10%

La notation de la valeur technique sera notée comme suit, sur chaque sous-critère ou critère :

0 : Renseignement non fourni.
25 % de la note/pondération maxi : Offre conforme au CCTP, jugée peu satisfaisante, car présentant au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du critère annoncé
50 % de la note/pondération maxi : Offre conforme au CCTP, jugée suffisante car présentant au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre de façon adaptée à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du critère annoncé
75% de la note/pondération maxi : Offre conforme au CCTP, jugée bonne et avantageuse car présentant au vu de l'ensemble des offres beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre de façon satisfaisante à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du

critère annoncé
100% de la note/pondération maxi : Offre conforme au CCTP, jugée excellente car présentant au vu de l'ensemble des offres le maximum d'avantages ou points positifs pour répondre de façon très satisfaisante à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du critère annoncé

Le critère prix, sera noté comme suit :

La note maximale sera attribuée à l'offre la moins disante.

Les autres offres seront notées proportionnellement à cette offre moins disante selon la formule suivante :

Prix forfaitaires : Montant de l'offre la moins disante / Montant de l'offre examinée x coefficient de pondération.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaire.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires (montant hors taxes), prévaudront sur toutes autres indications de l'offre, et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES SOUS FORMAT DEMATERIALISE

Recommandations propres aux offres déposées sous forme dématérialisée :

a) Dépôt des candidatures et des offres sous forme dématérialisée

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre dématérialisée sur la Plateforme des Marchés Publics « Place ».

Cette procédure de dépôt électronique est très simple mais peut prendre un certain temps (cf. guide de l'utilisateur de la Place) en fonction de la taille des fichiers et du débit de la connexion internet, aussi est-il vivement recommandé de ne pas attendre les derniers moments pour déposer une offre. En cas de difficultés techniques, une assistance téléphonique est disponible (n° indiqué sur la Place).

Un message indiquant que l'opération de dépôt de l'offre a été réalisée avec succès est immédiatement donné au soumissionnaire par la Place, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date certaine.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi sous une autre forme électronique que celle prévue au règlement de la consultation ne sera accepté.

b) Format des fichiers

L'utilisation du format « .pdf » est à privilégier systématiquement.

La personne publique peut lire, outre les formats « .pdf » et « .zip », les formats de la suite

LibreOffice (« .odt », « .ods », « .odp ») ainsi que les formats Microsoft Office 2000 (« .doc », « .xls », « .ppt »)

Les soumissionnaires sont invités à :

- . A ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », « bat » ;
- . A ne pas utiliser certains outils tels que les « macros ».

Les formats et outils mentionnés ci-dessus sont notamment susceptibles de contenir des virus dont les conséquences sur l'offre sont précisées au point suivant.

Il est demandé :

- **de limiter autant que possible le nombre des fichiers fournis (notamment pour les pièces du dossier de candidature),**
- **de limiter le volume de chaque fichier à 10 Mo.**
- **de se reporter au guide de l'utilisateur disponible sur la plate-forme des marchés Publics - Site : www.marches-publics.gouv.fr qui reprend les conseils de test de configuration et le mode opératoire à suivre.**

c) Anti-virus

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra être traité préalablement par le candidat au moyen d'un anti-virus. Tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre, à moins qu'une copie de sauvegarde (cf § d) ci-après) saine ait été remise dans les temps impartis.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

d) Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est une copie des dossiers des candidatures et des offres destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux dossiers des candidatures et des offres transmises par voie électronique au pouvoir adjudicateur (article 41. III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Parallèlement à l'envoi électronique, la CCI Ouest Normandie conseille aux candidats de faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou bien sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le délai prescrit pour le dépôt des offres, sous pli scellé en recommandé avec accusé de réception ou remise contre récépissé à l'adresse indiquée à l'Article 1.1. du présent Règlement de Consultation, et comportera obligatoirement la mention :

« MAPA 2025-02 VEHICULES CCI ON FIM - Copie de sauvegarde ».

Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande via la Plateforme des Marchés Publics « PLACE ».

Une réponse leur sera alors adressée en temps utile à tous les candidats au marché ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres.

ARTICLE 8 – DEROGATION AU CCAG FC/S

L'article 3.12. « Pénalités de Retard » déroge aux articles 14.1.1. et 14.1.3. du CCAG FCS

ARTICLE 9 – INSTANCE CHARGEE DES RECOURS

Tribunal Administratif de Caen 3 Rue Arthur-Leduc BP 25086 – 14050 CAEN CEDEX 4 – Tél : 02.31.70.72.72 – Fax : 02.31.52.42.17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr – adresse internet : <http://www.ta-caen.juradm.fr>

II – CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

1. Descriptifs des véhicules

Point d'approvisionnement : En raison des nombreux trajets entre sites, il est nécessaire que les véhicules puissent accéder à plusieurs points commerciaux d'approvisionnement en énergie à proximité de chaque site de la CCI OUEST NORMANDIE délégations et centres de formation (dans un rayon de 10 km) de Saint-Lô, Granville, Cherbourg et Flers. Le nombre de points commerciaux d'approvisionnement en énergie sera valorisé dans le critère « qualité des prestations proposées ».

LOT 1 : 1 Véhicule « Moyenne Berline »

* Location longue durée (36 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière.

Pour une utilisation principalement régionale avec quelques trajets nationaux. Un intérêt sera porté également sur les caractéristiques d'émission de CO2/km.

Véhicule cible :	Moyenne berline pour déplacements régionaux et nationaux
Puissance :	110 Cv minimum
Autonomie :	600 km minimum entre deux approvisionnements avec accessoires en fonction (phares, climatisation/chauffage, autoradio et GPS)
Nombre de places assises :	5 places
Kilométrage annuel estimé :	30 000 kms
Transmission	Boîte automatique
Equipements :	Système audio avec port USB, Lève vitre électrique, Régulateur de vitesse, Fermeture centralisée des portes, climatisation, GPS, Caméra de recul, Feux antibrouillards Roue de secours à privilégier Phares Xénon ou équivalent
Coloris :	Suivant nuancier à fournir, peinture métallisée
Pneumatiques	Equipement de 5 pneus toutes saisons (si roue de secours)

Prestations Supplémentaires Eventuelles Obligatoires :

1.1 Prestation Supplémentaire Eventuelle	Location longue durée 48 mois
--	-------------------------------

Lieu de livraison et de restitution en fin de location :

1 **véhicule** : FIM FORMATION Saint lo Campus 1 : 86, rue de l'exode, 50009 Saint-Lô CEDEX ou concession proche (15 km maximum).

LOT 2 : 3 Véhicules « Petite berline »

* Location longue durée (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière.

Pour une utilisation principalement départementale avec quelques trajets Grand Ouest. Ces véhicules permettront aux collaborateurs de se rendre sur les différents lieux la circonscription Ouest Normandie en toute sécurité. Un intérêt sera porté également sur les caractéristiques d'émission de CO2/km.

Véhicule cible :	Petite berline tout confort pour déplacements départementaux et régionaux
Puissance :	70 à 90 Cv
Autonomie :	600 km minimum entre deux approvisionnements avec accessoires en fonction (phares, climatisation/chauffage, autoradio et GPS)
Nombre de places assises :	5 places
Kilométrage annuel estimé :	20 000 kms
Transmission	Boite automatique
Equipements :	Système audio avec port USB, lève vitre électrique, régulateur de vitesse, fermeture centralisée des portes, climatisation, GPS Tapis de protection place avant sur mesure antidérapant.
Coloris :	Blanche
Pneumatiques :	Équipement de tous les pneus toutes saisons

Lieu de livraison et de restitution en fin de location :

1 **Véhicule** : Délégation ORNE La Lande Patry - 61103 ou concession proche (15 kms maximum).

1 **véhicule** : FIM FORMATION Saint lo Campus 1 : 86, rue de l'exode, 50009 Saint-Lô CEDEX ou concession proche (15 km maximum).

1 **véhicule** : FIM FORMATION Saint lo Campus 2 : 170 Lycette Darsonval, CS 56309, 50009 Saint-Lô CEDEX ou concession proche (15 km maximum)

LOT 3 : 1 Véhicule « Petite berline »

* Location longue durée (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière.

Pour une utilisation principalement départementale avec quelques trajets Grand Ouest. Ces véhicules permettront aux collaborateurs de se rendre sur les différents lieux la circonscription Ouest Normandie en toute sécurité. Un intérêt sera porté également sur les caractéristiques d'émission de CO2/km.

Véhicule cible :	Petite berline tout confort pour déplacements départementaux et régionaux
Puissance :	70 à 90 Cv
Autonomie :	600 km minimum entre deux approvisionnements avec accessoires en fonction (phares, climatisation/chauffage, autoradio et GPS)
Nombre de places assises :	5 places
Kilométrage annuel estimé :	25 000 kms
Transmission	Boîte automatique
Equipements :	Système audio avec port USB, lève vitre électrique, régulateur de vitesse, fermeture centralisée des portes, climatisation, GPS Tapis de protection place avant sur mesure antidérapant.
Coloris :	Blanche
Pneumatiques :	Equipement de tous les pneus toutes saisons

Lieu de livraison et de restitution en fin de location :

1 Véhicule : Délégation Saint-Pair-Sur-Mer (270 rue Ampère - Zone d'activité de la Lande - Saint-Pair-sur-Mer - 50402 Granville) ou concession proche (15 kms maximum)

LOT 4 : 2 Véhicules « Petite berline »

*** Location longue durée (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière.**

Pour une utilisation principalement départementale avec quelques trajets Grand Ouest. Ces véhicules permettront aux collaborateurs de se rendre sur les différents lieux la circonscription Ouest Normandie en toute sécurité. Un intérêt sera porté également sur les caractéristiques d'émission de CO2/km.

Véhicule cible :	Petite berline tout confort pour déplacements départementaux et régionaux
Puissance :	70 à 90 Cv
Autonomie :	600 km minimum entre deux approvisionnements avec accessoires en fonction (phares, climatisation/chauffage, autoradio et GPS)
Nombre de places assises :	5 places
Kilométrage annuel estimé :	25 000 kms
Transmission	Manuelle
Equipements :	Système audio avec port USB, lève vitre électrique, régulateur de vitesse, fermeture centralisée des portes,

	climatisation, GPS Tapis de protection place avant sur mesure antidérapant.
Coloris :	Blanche
Pneumatiques :	Equipement de tous les pneus toutes saisons

Lieu de livraison et de restitution en fin de location :

2 Véhicules : Délégation Saint-Pair-Sur-Mer (270 rue Ampère - Zone d'activité de la Lande - Saint-Pair-sur-Mer - 50402 Granville) ou concession proche (15 kms maximum)

TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : 1 véhicule type « petite berline »
TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : 2 véhicules type « petite berline »

*** Location longue durée (48 mois) avec coût carte grise inclus et garantie perte financière.**

Pour une utilisation principalement départementale avec quelques trajets Grand Ouest. Ces véhicules permettront aux collaborateurs de se rendre sur les différents lieux de formation et de prospection ainsi que sur l'ensemble de la circonscription de la CCI Ouest Normandie en toute sécurité. Un intérêt sera porté également sur les caractéristiques d'émission de CO2/km.

Véhicule cible :	Petite berline tout confort pour déplacements départementaux et régionaux
Puissance :	70 à 90 Cv
Autonomie :	600 km minimum entre deux approvisionnements avec accessoires en fonction (phares, climatisation/chauffage, autoradio et GPS)
Nombre de places assises :	5 places
Kilométrage annuel estimé :	20 000 kms
Transmission	Manuelle
Equipements :	Système audio avec port USB, lève vitre électrique, régulateur de vitesse, fermeture centralisée des portes, climatisation, GPS Tapis de protection place avant sur mesure antidérapant.
Coloris :	Blanche
Pneumatiques :	Equipement de tous les pneus toutes saisons

Lieu de livraison et de restitution en fin de location :

Le Site de livraison sera décliné selon les besoins exprimés par les services de la CCI Ouest Normandie mais restera restreint au territoire de sa circonscription.

DELAIS D'EXECUTION ET LIVRAISON

La date de livraison est à indiquer dans le Bordereau des Prix Unitaires et sera retenue comme critère de sélection.

Les véhicules seront retirés par les Services de la CCI Ouest Normandie à la concession locale ou en livraison directe sur les sites aux dates indiquées pour la livraison :

Tout retard non justifié pourra entraîner la rupture de la commande. L'entreprise en sera informée par courrier recommandé.

A..... Le
Lu et Accepté sans réserve
La Société :

(Signature et Cachet)